Accusé de réception en préfecture
049-214903478-20231113-2023-08-17-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Références : DCM2023-08-17

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TIERCÉ

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de TIERCÉ, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GIRARD, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient Présents :

M. GIRARD	Mme CHEVÉ	M. LECAPLAIN
M. BOLZE	M. FRONTEAU	Mme RENAUDON
M. LOUISET	Mme TELLIER	Mme STEFANI
M. PRADES	M. CADEAU	Mme LECORNIER
Mme BOPP	M. THALER	M. LORIEUX
Mme GUILLOIS	M. PIGOT	M. GODEFROY
Mme PUIG	M. MARQUIS	

Étaient Excusés et avaient donné pouvoir :

Mme MASSÉ	à	Mme CHEVÉ
Mme GUYARD	à	Mme LECORNIER
Mme VILLEMANT	à	Mme STEFANI
Mme GRUMETZ	à	Mme PUIG

Étaient Excusés sans pouvoir : M. FOLLIOT — M. DUCHESNE

Secrétaire de séance : M. Antoine PIGOT

OBJET : LOISIRS – Fixation des tarifs 2024 – Centre Berthe Bachet

Monsieur Olivier LOUISET, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport et du Développement de la Vie Associative, expose au Conseil Municipal, la nouvelle grille tarifaire de location du Centre Berthe Bachet proposée par la Commission :

	Particuliers TIERCÉ		Particulier Extérieur		Association/Entreprise TIERCÉ		Association/Entreprise Extérieure	
Salle René GOUJON	1 jour	263,00 €	1 jour	423,00 €	1 jour	212,00 €	1 jour	288,00 €
	2 jours	342,00 €	2 jours	550,00 €	2 jours	275,00 €	2 jours	375,00 €
Salle René GOUJON + Cuisine	1 jour	335,00 €	1 jour	539,00 €	1 jour	269,00 €	1 jour	367,00 €
	2 jours	435,00 €	2 jours	701,00 €	2 jours	351,00 €	2 jours	478,00 €

Vin d'Honneur	86,00 €	139,00 €	70,00 €	95,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-214903478-20231113-2023-08-17-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Assemblée Générale	*Non-concerné*	*Non-concerné*	GRATUIT	110,00 €

Réveillon	678,00 €	816,00 €	*Non-concerné*	*Non-concerné*

Monsieur Olivier LOUISET, propose au Conseil Municipal :

D'ADOPTER cette nouvelle grille tarifaire au 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DONNE SON ACCORD**.

A TIERCÉ, le 16 novembre 2023

Sécrétait de séance
M. Antoine PIGOT

Président de Séance
M. Jean-Jacques GIRARD
Maire de Tiercé

MAIRIE DE TIERCE (49125)